

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1890/SG/FP chargeant un inspecteur divisionnaire de police de l'expédition des affaires courantes de la Direction de la Police.

n° 75-1890/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
13 octobre 1975

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1975

Date du numéro
10 novembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Jean-Yves Pequier, inspecteur divisionnaire de Police est chargé de l'expédition des affaires courantes de la direction de la Police pendant l'absence de M. Eric Samissoff, commissaire principal, directeur de Police. Art. 2. — Le présent arrêté, prend effet pour compter du 9 octobre 1975.